



Communiqué du 17/12/201

Reporters d'Envoyé Spécial agressés par un propriétaire terrien : les syndicats de journalistes parties civiles au procès

Le 20/12/21 à 14h sera jugé au tribunal de police de Tarascon Didier Cornille, patron influent du secteur agricole, poursuivi pour l'agression de journalistes de France 2 (Envoyé Spécial) qui enquêtaient sur ses pratiques.

Le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes apportent leur soutien à leurs confrères en se portant partie civile au procès et condamnent la banalisation de toutes les formes de violence envers les journalistes.

Les faits : Le 10 septembre 2020, dans la matinée, trois journalistes tournent un reportage sur les conditions de travail et de logement des salariés agricoles étrangers dans les Bouches du Rhône. Ils vont tourner des images devant le Mas de la Trésorière, un des lieux d'hébergement collectif appartenant à Didier Cornille, et loués à la société d'interim espagnole Terra Fecundis.

Peu de temps après, M. Cornille sort et fonce en voiture sur les journalistes, s'arrêtant à quelques centimètres des genoux de l'un d'entre eux. Il descend ensuite de son véhicule et se jette sur le cameraman en essayant de le frapper et de casser son matériel vidéo. Les insultes fusent et il pousse violemment une autre journaliste qui essayait de s'interposer.

Deux des trois journalistes de France 2 porteront plainte. La troisième, journaliste pigiste, travaillait comme fixeuse (guide-enquêtrice) et en situation de précarité, n'a pas fait ce choix, mais elle est aussi une victime.

Propriétaire de 3000 hectares entre le Gard et les Bouches du Rhône, Didier Cornille est à la tête de 20 entreprises agro-alimentaires et immobilières, plus important saladiculteur d'Europe, il est le principal client de l'entreprise d'intérim espagnole Terra Fecundis et fournisseur numéro 1 de logements pour ses intérimaires. Terra Fecundis a été lourdement condamnée en juillet dans une procédure distincte pour travail dissimulé et marchandage de main d'œuvre commis en bande organisée.

Les peines encourues : Didier Cornille risque seulement une faible amende dans cette affaire. Selon l'article 5-624-1 du code pénal, hors les cas de circonstances aggravantes, les violences volontaires n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe. Soit tout au plus 750 euros. Comme s'il avait payé une amende routière en retard et bien moins que s'il avait commis un simple vol.

La CFDT-Journalistes, le SNJ, le SNJ-CGT affirment leur soutien aux deux journalistes de France 2, ainsi qu'à la journaliste pigiste également victime.

Les chiffres. En France, faute de statistiques précises et en raison d'un non-dépôt de plainte systématique des confrères, il est difficile d'obtenir un chiffre précis. Cependant, si l'on croise tous les relevés effectués par les syndicats et ONG, on arrive à une centaine de faits d'agressions depuis trois ans et singulièrement depuis la séquence Loi Travail, les Gilets jaunes et les manifestations anti-passe sanitaire. En résumé, le journaliste est de plus en plus une cible tant pour la police que pour les contestataires, manifestants ou simples particuliers.

Notre revendication. Ne pas laisser se banaliser toutes formes de violence (verbales, physiques et psychologiques) vis-à-vis des journalistes est capital. Non seulement car c'est leur mission, mais aussi parce que ce travail d'investigation est indispensable à la diffusion auprès du grand public d'informations qui dénoncent des atteintes aux droits de l'homme et à la dignité.

S'en prendre à des journalistes c'est s'opposer à la capacité des citoyens à accéder à une information éclairée. Cette violence contre les reporters est désormais partout (réseaux sociaux, meetings politiques, manifestations de rue) et elle s'accroît.

Nous, syndicats de la profession, sommes solidaires pour dire non à cette escalade dans laquelle les journalistes deviennent les cibles de tous les pouvoirs.

Dans une démocratie digne de ce nom la liberté d'informer comme toutes les libertés civiques est à la base du progrès. Les violences répétées envers les journalistes qui font leur métier sont autant inadmissibles que condamnables.

Contacts :

CFDT-Journalistes : journalistes@f3c.cfdt.fr et 06 08 57 70 60

SNJ-CGT : snj-cgtFTV@francetv.fr et 06 08 48 67 94

SNJ : snj@snj.fr et 06 13 50 66 59